



## Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 18 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le dix-huit octobre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

**Etaient présents :** Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Isabelle PESQUET, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT, Alain VEYRONNET

**Absents excusés :** Catherine LOUISET ayant donné pouvoir à Paquita ROBITAILLE, Gilles LE BOUSSE ayant donné pouvoir à Alain VEYRONNET

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire :** Isabelle PESQUET

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

### Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 août 2021

Approuvé par 16 voix pour et 2 abstentions

### Création de la voirie « Résidence du Parc » et numérotage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de la voie « Résidence du Parc » ainsi que le numérotage proposé.

### Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes pour le festival Pom Pom Pom Poom

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement au Comité des Fêtes d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du festival Pom Pom Pom Poom.

### Salon de peinture et sculpture – Acquisition d'une œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une œuvre présentée lors du salon de peinture et sculpture, pour un montant maximum de 500 euros.

### Réorganisation de service – Modification de deux postes d'Adjoints Techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification de temps de travail des deux postes d'adjoints techniques concernés,
- adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- confirme l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

### Ecole maternelle – Recours à un contrat d'apprentissage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure dès la rentrée scolaire 2021/2022, un contrat d'un an à l'école maternelle avec Mademoiselle Lily PATIN en vue de la préparation d'un CAP Petite Enfance,

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint Martin de Boscherville**  
**du 18 octobre 2021**

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- confirme l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à la rémunération de l'apprenti et au règlement des frais de formation.

**Contrats d'assurance des risques statutaires**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte** le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Saint Martin de Boscherville des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

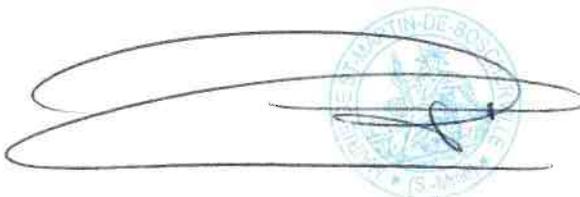
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats en résultant.

**Logements communaux – Modification du montant des provisions pour charges**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** la modification du montant des provisions pour charges à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Levée du conseil municipal à 22H30

Thierry Chauvin, Maire



**Le Procès-Verbal** relatant la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2021, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.